

FICHE DE POSTE

Conseiller pédagogique départemental en charge des dossiers EPS et partenariats éducatifs

DESCRIPTION DU POSTE

Poste ouvert aux enseignants du 1^{er} degré public, titulaires du CAFIPEMF EPS et aux professeurs certifiés ou agrégés en EPS relevant du MEN, titulaires du CAFA, titulaires et affectés dans l'académie de Poitiers au 1^{er} septembre 2026.

Aucune dérogation ne sera accordée

Ce poste sera implanté à la DSDEN de La Rochelle et placé sous l'autorité du DASEN et pour ce qui le concerne sous celle de l'IEN, adjoint du DASEN.

Le conseiller pédagogique, conseiller technique du directeur académique, peut le représenter, à sa demande, dans les différentes réunions et instances.

Le conseiller pédagogique est amené à se déplacer avec son véhicule personnel (autorisation de circuler et déclaration de frais de déplacements).

Son action portera sur les missions suivantes :

Education physique & sportive

Participe à l'animation, sous l'autorité de l'IEN en charge de la mission EPS, de l'équipe départementale des conseillers pédagogiques de circonscription en charge du dossier EPS.

Contribue au développement du sport scolaire (USEP).

Participe à l'élaboration de la politique départementale en EPS en cohérence avec la politique académique et nationale. Il est référent génération 2030 et 30mn APQ pour le département.

Conçoit, avec l'équipe départementale, des documents pédagogiques en direction des formateurs et des enseignants.

Contribue à la collaboration dans ce domaine de l'EPS avec les partenaires institutionnels (USEP, UNSS SDJES, Université, Conseil Départemental, CDOS...) et avec les fédérations, comités sportifs départementaux et clubs sportifs.

Assiste les IEN et leur équipe de circonscription (recherche d'informations, appui pédagogique, didactique et technique de projets concernant l'EPS et plus largement les APS ainsi que le développement des partenariats sportifs

Contribue à la chaîne de validation des projets EPS des écoles.

Participe aux procédures d'agrément des intervenants extérieurs et aux procédures de conventionnement des partenaires, dans le domaine de l'EPS.

Conseille le DASEN pour toute la réglementation inhérente à la mise en œuvre de l'EPS sur le département.

Rend visible les actions en lien avec l'EPS se déroulant dans le département. Il anime un Blog EPS.

Formation initiale & continue

Contribue à la formation initiale des enseignants du premier degré, dans leur polyvalence, tant auprès des étudiants de l'université que des professeurs stagiaires.

Participe à la formation continue des enseignants du premier degré, notamment sur les problématiques dont il a la charge.

Participe à la formation des directeurs.

Participe à la formation des éducateurs sportifs dans le cadre de partenariats.

Accompagne le développement de la professionnalité des CPCEPS qui débutent dans le métier.

Contribue sur son champ de compétences aux travaux de l'équipe des conseillers pédagogiques départementaux et des conseillers pédagogiques en EPS de l'académie.

COMPÉTENCES ET TITRES REQUIS

- CAFIPEMF option EPS (pour les enseignants du 1^{er} degré),
- Une bonne connaissance de la didactique de l'EPS est indispensable,
- De solides connaissances de la réglementation en vigueur dans les champs de l'éducation physique et sportives et celui des sports.
- Une bonne connaissance du fonctionnement du 1^{er} degré,
- Une expérience dans la conduite et le développement de partenariats est vivement souhaitée,
- Une expérience de la formation des professeurs des écoles est souhaitée,
- Une bonne maîtrise des usages du numérique est souhaitée,
- Une expérience diversifiée au sein de l'Education nationale serait appréciée,
- Une capacité d'adaptation et un engagement dans la mise en œuvre des évolutions de l'Ecole sont indispensables.

MODALITE D'AFFECTATION

Affectation à titre définitif, (sous réserve de la possession du CAFIPEMF EPS pour les enseignants du premier degré).

L'exercice à temps partiel n'est pas compatible avec ce type de fonction.

MODALITÉS DE RECRUTEMENT

Audition devant une commission présidée par l'IEN, adjoint au directeur académique des services de l'éducation nationale.

Cette commission se réunira le **mardi 29 septembre 2026 à partir de 9h00**, à l'inspection académique de La Rochelle.

Les candidats retenus pour les auditions seront informés par courriel par le service de la DIPER.

Les candidats feront parvenir, par courriel exclusivement, aux adresses suivantes :

- candidatures.dpe17@ac-poitiers.fr
- olivier.veillat@ac-poitiers.fr
- jean-charles.pochet@ac-poitiers.fr

pour le **jeudi 23 septembre 2026, à 17h00, dernier délai**, une lettre de motivation et un CV.

PUBLICATION LE JEUDI 17 SEPTEMBRE 2026